



NOS VIES

« SI UNE FEMME DIT AVOIR PEUR, IL FAUT ENTENDRE ! »

« **A**ujourd'hui, je me sens enfin libre », la dernière phrase du journal intime de Nathalie est pleine d'espoir. Le lendemain, le 4 avril 2015, elle est assassinée sauvagement. L'histoire commence deux ans et demi auparavant comme une idylle estivale. Nathalie a 45 ans. Cette commerciale cultivée est mère de deux adolescentes. Divorcée, elle mène à Cannes une vie sans histoire. Sur une plage, elle rencontre X. L'ancien CRS y est maître-nageur. Ils se plai-

sent, se revoient. Il est bel homme, a de la conversation. Elle revit une deuxième jeunesse.

Dès octobre, il lui demande de l'épouser. Prise dans le tourbillon, elle accepte, avant de se raviser sous la pression de la plus âgée de ses filles, qui trouve que tout va trop vite. X est déçu. En décembre, il emmène Nathalie à Rome en week-end, lui sort le grand jeu : un hôtel au-dessus de ses moyens, un restaurant chic... Mais, en plein repas, il lui fait une scène de jalousie. Elle quitte le restaurant, erre dans la ville. Il la suit, la rattrape, s'excuse, lui dit qu'elle est la femme de sa vie. Ils rentrent ensemble.

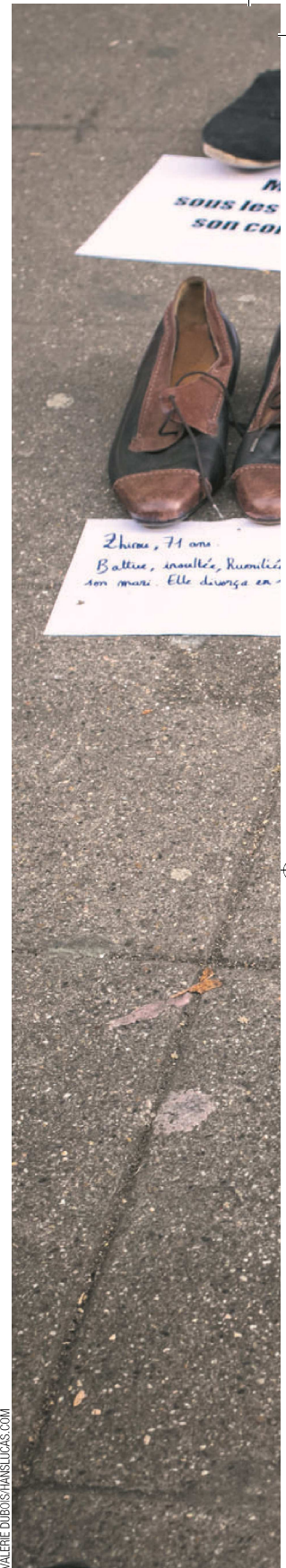
Cet épisode alerte la jeune femme. Dans les mois qui suivent, la jalousie de son ami devient de plus en plus pesante. À plusieurs reprises, elle décide de mettre fin à leur relation. À chaque fois, il revient à la charge. De plus en plus, elle étouffe dans cette relation à laquelle elle ne parvient pas à mettre fin. Elle n'ose plus en parler à ses amies car elle a honte de ses allers-retours. Elle s'isole.

Quand elle décide d'arrêter pour de bon leur histoire, il commence à la suivre. Où qu'elle aille, il est là. Il n'hésite pas à faire des scènes à ses amis. Une nuit,

Le 25 novembre a été décrété par l'ONU Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Une violence souvent conjugale. Nathalie (*) est l'une des 144 femmes tuées en France en 2015. Survenu après des mois de harcèlement, ce drame illustre la défaillance des pouvoirs publics.

alors que la fille aînée de Nathalie rentre de soirée, il lit sur sa moto, en bas de leur appartement. Il l'insulte, traite sa mère de traînée... Le lendemain, il lui envoie un mail de 3 pages où il s'épanche sur le mal que Nathalie lui aurait fait... Alarmée, la jeune fille, qui s'était tue pour protéger sa mère, décide de lui en parler. Nathalie porte plainte pour harcèlement – un délit puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Rien ne se passe. « Une simple enquête de voisinage aurait pourtant permis de prendre la mesure de l'ampleur des faits », regrette Clémentine Labatut, avocate de la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), partie civile à la demande de la famille de Nathalie, lors du procès.

Quelques semaines plus tard, son appartement est cambriolé. Le butin a de quoi surprendre : seuls ont été volés son ordinateur, son parfum, ses bijoux dont beaucoup de fantaisie, et la tirelire de sa fille. Elle dépose à nouveau plainte, cette fois-ci contre X. Même quand il lui rapporte une partie de ses affaires, « retrouvées », dit-il, « par des amis policiers », il »



VALÉRIE DUBOIS/HANS LUCAS.COM





225 000

Le nombre de femmes entre 18 et 69 ans qui déclarent avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles au cours de la dernière année au sein de leur couple (à noter que les mineures, les femmes hébergées et les habitantes d'outre-mer sont exclues de l'enquête).

27 %

Parmi celles se déclarant victimes, le pourcentage de celles qui évoquent des violences sexuelles.

20 %

Moins d'une femme sur cinq victime de violences physiques ou sexuelles porte plainte.

50 %

Plus d'une femme sur deux se déclarant victime n'a fait aucune démarche auprès d'une association ou d'un professionnel. (Chiffres tirés de l'enquête Virage 2016, Ined.)

» n'est pas interrogé. Lui n'hésite pas à accuser Nathalie de violence et, après une main courante, à se faire accompagner à son domicile à elle pour y récupérer des affaires. « C'était une manière de lui dire : "Tu vois, la police ne te croit pas, elle est de mon côté" », souligne Clémentine Labatut.

Épuisée nerveusement, Nathalie ne sait plus quoi faire. Elle décide d'accepter de le voir, espérant le raisonner. « La peur était son unique moteur, elle voulait que ce harcèlement cesse, avoir enfin la paix. » Après quelques semaines où elle prend avec lui des cafés, elle comprend que cette tentative d'apaisement est vaine. Elle bloque son numéro, ne reçoit plus ses SMS. Dans son journal intime, elle décrit son sentiment de renaissance. Lui n'accepte pas de perdre sa proie. Après avoir campé plusieurs nuits sur le toit de l'immeuble d'en face, il s'introduit dans son appartement pendant qu'elle est au sport... Le 7 septembre 2018, après trois jours de procès, X est condamné par la cour d'assises de Nice à vingt-cinq ans de prison.

DÉCELER LA MONTÉE EN PUISSANCE ET LE PHÉNOMÈNE D'EMPRISE

Cette tragique affaire montre l'importance du travail de formation des professionnels afin qu'ils comprennent la gravité des violences psychologiques. En l'absence d'agressions physiques, l'évaluation du danger ne doit pas être négligée. « Quand une femme dit avoir peur, il faut l'entendre ! » insiste Ernestine Ronai, responsable de la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences. Il est aussi important de ne pas se contenter de prendre les faits isolément. « Les mettre en relation permet de mettre en évidence une montée en puissance inquiétante. » Les menaces de mort, punies par la loi, ne sont parfois pas des propos en l'air. Heureusement, des dispositifs existent. Lancé en 2014, d'abord en Seine-Saint-Denis (département pilote dans la lutte contre les violences faites aux femmes) et maintenant étendu à l'échelle nationale, le téléphone grave danger (TGD), proposé à des femmes particulièrement menacées par leur partenaire, les met en relation immédiate avec la police. D'apparence ordinaire, il est doté d'un numéro préenregistré. Il suffit d'ap-

Nathalie porte plainte. Rien ne se passe. « Une simple enquête de voisinage aurait pourtant permis de prendre la mesure de l'ampleur des faits », regrette l'avocate de la FNSF.

puyer sur une touche pour que la femme soit mise en relation avec Mondial Assistance, qui passe le relais aux forces de police, en capacité d'intervenir très rapidement. En Seine-Saint-Denis, 282 femmes ont été équipées de cet outil.

LA RUPTURE, UN MOMENT À HAUT RISQUE

Plus largement, l'histoire de Nathalie illustre la nécessité de poursuivre la lutte contre les violences conjugales, à l'origine de 123 féminicides en 2016. « Ses proches ont pour cela sollicité la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF), qui regroupe les associations d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales afin qu'elle se porte partie civile, explique maître Olivier Giraud, l'avocat de la famille. La plaidoirie de la fédération permettait aussi de faire comprendre aux jurés les mécanismes de l'emprise. »

L'affaire ressemble à un cas d'école. Tout y est : l'auteur qui, au début, a tout du prince charmant, le cycle de la violence (montée de la tension, explosion, lune de miel et enfin inversion de la culpabilité), les allers-retours. « Au début, Nathalie a espéré qu'il allait changer, qu'ils pourraient revivre ce qui ressemblait à une parenthèse enchantée, avant d'être submergée par la peur », détaille maître Labatut. L'assassinat intervient quand la séparation est perçue comme définitive. « Tous les professionnels savent que ce moment est particulièrement dangereux, il est alors primordial d'assurer la protection des femmes », souligne Ernestine Ronai. Sécuriser le départ pour que s'éloigne la peur ! ★

MÉLANIE MERMOZ

(*) À la demande de la famille de la victime, son prénom a été modifié et le nom de l'assassin n'est pas cité.



RELÉGUÉES À LA CASE « FAITS DIVERS »

La Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) épiluche la presse pour répertorier les féminicides et décrypte la façon dont ils sont traités. « Différend », « Crime passionnel »... peut-on y lire, souvent à la rubrique faits divers. De graves euphémismes révélateurs d'une société à la traîne sur la question des violences faites aux femmes.

Manifestation le 29 septembre à Paris à l'initiative du collectif NousToutes, pour que le féminicide soit enfin reconnu comme « un fait social massif ».



HANS LUCAS

Les titres se ressemblent : « Drame familial », « Différend », « Crime passionnel » ou « Drame de la séparation ». Autant d'euphémismes pour qualifier les féminicides qui se passent souvent, sans témoins, dans l'intimité du foyer. Parfois, les victimes n'ont pas de prénom, ni de profession. Leur âge, lui, est toujours spécifié. Tout comme la manière dont elles ont été tuées : « à coups de casserole » ou « de fer à repasser ». Jeunes ou moins jeunes, elles vivent en ville ou à la campagne. Partout en France. Dans l'Ain ou le Puy-de-Dôme, le Doubs ou l'Île-de-France.

Les histoires de ces femmes n'ont pas fait la une des quotidiens nationaux. On peut les lire dans la presse régionale. Souvent à la rubrique faits divers. Un rubriquage qui « nie la réalité d'un fait social massif », dénonce le collectif de journalistes Prenons la une. Pour les rendre visibles, donner à voir l'ampleur du phénomène, la Fédération nationale solidarité femmes réalise, tous les mois, une revue de presse de ces féminicides. En novembre, 7 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint. En septembre et octobre, elles étaient 16. En juillet et août, 20. Depuis le 1^{er} janvier, 90 femmes sont mortes ainsi.

Depuis 2005, le ministère de l'Intérieur publie les chiffres des « morts violentes au sein du couple » en France. Ils baissent peu... En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-compagnon. Contre 144 en 2015. 31 hommes ont aussi été tués par leur compagne ou ex-compagne, 3 par leur compagnon.

EN RÉALITÉ, DANS 90 % DES CAS, IL Y A VOLONTÉ DE TUER

Dans les entrefilets, on peut lire qu'elles sont « mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint ». L'expression est consacrée. Pourtant, elle donne une fausse impression. L'idée qu'un coup de poing ou de pied aurait fâcheusement entraîné la mort. Or, l'homicide involontaire reste l'exception, environ 10 % des affaires jugées.

Dans 90 % des cas, il y a volonté de tuer. Pénalement, ce sont des meurtres, passibles de trente ans de réclusion. Le fait de tuer son conjoint est une circonstance aggravante. En France, en 2018, on tue sa femme avec une arme à feu, un fusil de chasse le plus souvent, ou on la plante avec un couteau. Estelle avait 36 ans. Elle a été tuée le 12 septembre, à Champigny-sur-Marne (95), de 14 coups de couteau devant ses enfants de 1, 2 et 9 ans. Estelle était en train de quitter Serge, mais ils vivaient encore sous le même toit, rapporte « le Parisien ». Serge a expliqué aux policiers qu'« elle ne voulait pas baisser le son de la télé ».

SUR LE TERRAIN, ÇA S'ENLISE

Marie-Amélie, elle, avait 38 ans quand elle s'est fait tuer le 30 septembre, à Oyonnax (Ain). Elle avait quitté son mari quelques semaines plus tôt. Il est revenu à leur domicile et lui a planté 10 coups de couteau devant leur fils de 3 ans, raconte « le Progrès ». À Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), le 15 novembre, Marie, ancienne caissière de 28 ans, a été poignardée à mort par son ex-conjoint sur le palier de son appartement. C'est un voisin de 17 ans qui a entendu des bruits et a découvert son corps. Les 5 enfants de la jeune femme, âgés de 8 mois à 10 ans, ont tout vu.

Marie, comme Estelle avaient déjà signalé la violence de leur conjoint. Comme pour 37 % des femmes tuées en 2016, il y a eu des violences antérieures. Face à ce fait social, l'arsenal législatif s'est renforcé. Les lois de 2010 et 2014 ont permis des avancées, comme l'ordonnance de protection qui interdit au conjoint violent tout contact avec la victime. Mais elle reste inégalement appliquée sur le territoire. Alors qu'Emmanuel Macron a fait de l'égalité femmes-hommes la grande cause de son quinquennat, sur le terrain, ça s'enlise. Les associations courent après des financements, des hôpitaux aux tribunaux, l'argent manque partout. ★

PIA DE QUATREBARBES
pdequatrebarbes@humadimanche.fr



#NOUSTOUTES DANS LA RUE LE 24 NOVEMBRE !

«Après #MeToo, devenons #NousToutes» ! Plusieurs organisations féministes, d'une seule voix, appellent à une «déferlante contre les violences sexistes et sexuelles», ce 24 novembre. Pour que, enfin, des moyens et des mesures ambitieuses soient mises en place.

Un an après MeToo, la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre, ne sera pas comme les précédentes. Depuis juillet, un groupe représentant diverses associations féministes et pour les droits des femmes travaille à une mobilisation collective pour que la veille, le 24, une «déferlante contre les violences sexistes et sexuelles occupe la rue». Le groupe initial, composé d'associations anciennes comme le Planning familial ou plus récentes comme les Effronté·es, s'est considérablement élargi depuis. Il a réussi à rassembler autour de ce qui unit, en mettant de côté les divergences.

« Cette convergence est salutaire et prometteuse », se félicite Fatima Benomar, des Effronté·es, l'une des initiatrices de la marche. Après #MeToo, devenons #NousToutes » est leur slogan, car « la lutte

contre les violences sexistes et sexuelles patine », indique l'appel lancé le 8 octobre par 600 femmes pour la marche du 24, qui a recueilli à ce jour 150 000 signatures. Le mouvement est soutenu par les partis et syndicats de gauche et par 250 personnalités du monde associatif, politique, culturel et artistique qui signent la tribune « Nous ne voulons plus de ces violences », relayée depuis le 19 novembre par Mediapart et France Inter.

Les associations dénoncent le fort décalage existant entre l'ampleur de la révolte MeToo et BalanceTonPorc, et la réalité des violences. Elles estiment qu'il reste beaucoup à faire pour que la légitimité de la parole libérée soit reconnue et suivie d'effet. « Il y a encore trop de résistances sur les questions d'égalité », estime Fatima Benomar. « Cela commence, bien sûr, par l'éducation contre le sexisme dès l'école. Or le gouvernement cède aux sirènes réactionnaires », déplore la porte-parole des Effronté·es.

« Il s'agit de passer du constat à l'action et aux revendications », poursuit-elle. Cela veut dire « des mesures ambitieuses et des moyens ». Comme l'Espagne a su le faire : en 2017, le gouvernement a mobilisé un budget de 1 milliard d'euros sur cinq ans pour la lutte contre les violences faites aux femmes, déclarée grande cause nationale. Cela veut dire aussi de grandes campagnes

nationales à l'image de celles sur la prévention routière. Et une augmentation des lieux d'accueil, davantage de personnes référentes dans la police et la gendarmerie, la formation des magistrats afin que les plaintes ne restent pas lettre morte.

« Il est temps d'en finir avec l'impunité », souligne Caroline de Haas, initiatrice de la marche, rappelant que « les femmes sont victimes de violences psychologiques, économiques, physiques ou sexuelles parce qu'elles sont des femmes ».

Elles s'appellent Laura, Leila, Geneviève, Pauline, Myé, Madeline, Fatima, Marion, Lorna, Gisèle. Elles sont victimes ou témoins de violences, d'agressions, de viols, de menaces, d'injures, de persécutions, de harcèlement, de meurtres. Elles ne veulent plus jamais être seules. Elles veulent montrer leur force, leur nombre, leur détermination. Elles marcheront le 24 et appellent le plus grand nombre à les rejoindre. Et au-delà de l'événement, elles veulent que chacun et chacune devienne « un maillon de la chaîne pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles » et bâtir les fondements du mouvement NousToutes. ★

LATIFA MADANI

latifa.madani@humadimanche.fr

Signer l'appel sur change.org, rejoindre l'événement et voir la carte des marches sur Facebook.

À Paris, rendez-vous à 14 heures, place de la Madeleine (8^e arrondissement).



SIMON LAMBERT/PHANTHOMEDIA

UN LIEU D'ACCUEIL POUR LES 15-25 ANS

Cyber-harcèlement, mariages forcés, prostitution de mineurs... la Seine-Saint-Denis va se doter d'un lieu d'accueil, début 2019, « unique en France » pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans victimes de violences. La structure, implantée à Bagnolet, devrait accompagner chaque année plus de 500 jeunes femmes du département et des 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Elle sera gérée par l'association FIT, « une femme, un toit », et financée grâce à un partenariat entre Bagnolet, le conseil départemental et la Ville de Paris.

